

FORMATIONS

à la vie associative

2025

1^{er} semestre

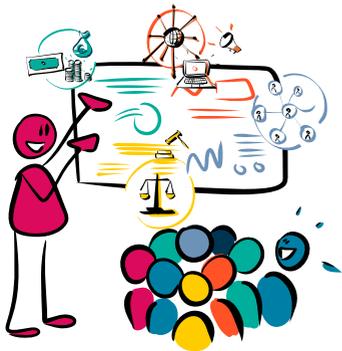


maam



Formations gratuites

Inscriptions obligatoires sur www.maam.fr ou au 03 22 92 50 59



En créant leur association puis en développant leurs activités, les responsables bénévoles et les salariés d'associations sont confrontés à de multiples défis d'ordre législatif, financier, de ressources humaines...

Pour accompagner les bénévoles associatifs dans ces défis, la Maam met en place des formations sur ces thèmes, avec le soutien de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, la Région Hauts-de-France et Amiens Métropole.

Vous trouverez dans ce livret les formations gratuites proposées par la Maam au premier semestre de l'année 2025. Les formations sont ouvertes à tous, sur inscription.

INFOS PRATIQUES



Espace Dewailly ou webinaire (sauf exceptions)



Inscriptions sur www.maam.fr ou au 03 22 92 50 59



Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Attention : les dates, les horaires et les lieux sont susceptibles d'évoluer. Vérifiez toujours sur www.maam.fr ou lors de votre inscription à la formation.

Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)

La campagne pour candidater au FDVA dans la Somme est ouverte du 1^{er} janvier au 28 février 2025. **La Maam propose des temps d'information à distance : jeudi 9 janvier de 18h à 19h et mardi 11 février de 18h à 19h (session également en présentiel).** Inscription sur www.maam.fr

À la suite de chaque session, il est possible de s'inscrire à des ateliers d'accompagnement : vendredi 24 janvier 14h/15h30 ou 15h30/17h et vendredi 14 février 14h/15h30 ou 15h30/17h. Inscription au 03 22 92 50 59.



FORMATIONS à la vie associative

1^{er} sem. 2025

janvier _____

9 Demander une subvention et rédiger son bilan d'action

16 Construire un budget prévisionnel et un bilan efficaces

février _____

6 Dynamiser sa présentation de projet, à l'oral et à l'écrit

11 Demander une subvention et rédiger son bilan d'action |

21 Réussir son assemblée générale

mars _____

6 Organiser un événement associatif - Partie 1 |

13 Organiser un événement associatif - Partie 2 |

21 Trouver et accompagner des bénévoles

31 Certificat de formation à la gestion associative

avril _____

25 Obligations légales, statuts et règlement intérieur d'une association

juin _____

5 Les relations presse pour les assos

19 Demander une subvention et rédiger son bilan d'action

26 Construire un budget prévisionnel et un bilan efficaces



en présentiel

en webinaire

| hybride : en présentiel ou en webinaire

CFGGA



Vous êtes bénévole ou souhaitez vous investir dans un projet associatif? Le CFGGA est fait pour vous!

Du lundi 31 mars au vendredi 4 avril Espace Dewailly Amiens

Certificat de Formation à la gestion associative

Le CFGGA est une certification reconnue par l'État et valorisable sur un CV. Il permet d'acquérir et de confirmer des compétences nécessaires à la gestion administrative, financière et humaine d'une association. Il facilite la prise de responsabilité au sein de la gouvernance.

**La formation se déroule en deux parties :
une formation théorique encadrée (30 heures)
et une application pratique auprès d'une association (120 heures)**

FINANCES



Jeudi 16 janvier de 14h30 à 17h30 Espace Dewailly Amiens

Jeudi 26 juin de 14h à 17h

Construire un budget prévisionnel et un bilan efficaces

Quelle différence entre le budget prévisionnel de l'association et celui d'une action? Quels enjeux pour les finances de l'association, pour ses partenaires? Comment construire un budget prévisionnel équilibré? Qu'est-ce qui se cache derrière les intitulés comptables? Comment valoriser les contributions volontaires en nature? Quelle différence avec le budget réalisé? Comment justifier les écarts dans le bilan d'action? Participez à cette formation pour construire un budget prévisionnel et bien remplir un compte-rendu financier d'action.

Jeudi 6 février de 14h à 17h Espace Dewailly, Amiens

Dynamiser sa présentation de projet, à l'oral et à l'écrit

Vous devez présenter votre projet à un partenaire (par exemple pour obtenir un financement, public ou privé)? Vous devez déposer un dossier de demande de financement? La Maam vous propose une formation pour réaliser une présentation cohérente, adaptée au public visé. Au programme: méthodologie de projet, incontournables d'un dossier de présentation, placer sa voix, gérer son stress...

COMMUNICATION & NUMÉRIQUE



Jeudi 5 juin de 18h à 20h Espace Dewailly, Amiens

Les relations presse pour les assos

Pourquoi les journaux ne publient pas tout ce qu'on leur envoie? Comment contacter un journaliste? C'est quoi l'astuce pour qu'on parle de nous dans les médias? Réponses avec Les Gazettes qui vous donneront toutes les ficelles pour entretenir de bonnes relations avec la presse.

(formation animée par Les Gazettes)

RESSOURCES HUMAINES



Vendredi 21 mars de 14h à 17h Centre social et interculturel ALCO, Amiens

Trouver et accompagner des bénévoles

Bénévoles de terrain, administrateurs bénévoles mais aussi salariés: les acteurs associatifs ont des statuts variés. Comment recruter, mobiliser et fidéliser des bénévoles? Comment bien travailler tous ensemble? Quels risques quand les frontières entre les rôles sont mal définies? Une formation pour favoriser une collaboration réussie entre les acteurs de votre association.

(formation animée avec les Recyclettes)

VIE D'ASSO



Vendredi 21 février de 14h à 17h Espace Dewailly, Amiens

Réussir son assemblée générale

Comment organiser notre AG? Avons-nous le droit de la faire en ligne? Que dit la loi au sujet des convocations? Qui doit écrire le procès-verbal? L'assemblée générale est un temps important dans la vie de l'association, pour sa gestion démocratique et pour le lien entre adhérents. La formation donne les clés pour réussir ce moment fort, depuis la convocation au procès-verbal, en passant par la présentation des rapports et l'animation de la réunion.

Jeudi 6 et 13 mars de 18h à 19h30 Formation hybride

Organiser un événement associatif - Parties 1 et 2

Demandes d'autorisation, musique, buvette, impact environnemental... Avez-vous pensé à tout pour votre manifestation? Une formation en deux temps pour organiser un événement associatif accessible à tous, dans le respect de la législation et de l'environnement. La première partie aborde l'organisation (étapes, méthodologie, planification...), l'éco-responsabilité et l'accessibilité. La seconde partie se concentre sur les obligations légales (assurances, déclarations, sécurité...).

Il est recommandé d'assister aux deux sessions (6 et 13 mars) de cette formation.

Vendredi 25 avril de 14h à 17h Espace Dewailly, Amiens

Obligations légales, statuts et règlement intérieur d'une association

Est-ce que notre association respecte la loi 1901? Nos statuts sont-ils à jour? Comment faire si notre fonctionnement a évolué? Quels risques si nous ne respectons pas nos statuts ou la loi 1901? Le règlement intérieur est-il nécessaire? Quelles formalités quand on crée, modifie ou dissout une association? Réponses avec ce temps de formation et d'échanges autour de vos statuts ou de votre projet d'association.

SUBVENTIONS



Accompagnement pour le FDVA 2025 (Fonds pour le développement de la vie associative)

Jeudi 9 janvier de 18h à 19h Webinaire

Mardi 11 février de 18h à 19h Formation hybride

Demander une subvention et rédiger son bilan d'action

Bien remplir une demande de subvention peut être d'une complexité décourageante pour des bénévoles associatifs. Cette formation étudie étape par étape un dossier de demande de subvention: objectifs et description du projet, public visé, moyens, évaluation... Et la rédaction du bilan d'action, à remplir dès lors que l'association a reçu un financement public. Focus sur la campagne de financement 2025 FDVA.

Accompagnement pour la campagne 2025

Amiens vous soutient

Jeudi 19 juin de 18h à 19h Webinaire

Demander une subvention et rédiger son bilan d'action

Bien remplir une demande de subvention peut être d'une complexité décourageante pour des bénévoles associatifs. Cette formation étudie étape par étape un dossier de demande de subvention: objectifs et description du projet, public visé, moyens, évaluation... Et la rédaction du bilan d'action, à remplir dès lors qu'elle a reçu un financement public. Focus sur la campagne de financement 2025 Amiens et Amiens Métropole et sur l'utilisation de la plateforme "Amiens vous soutient".

en complément...



Accessible 24/24h
Gratuit
Partout en France
11 modules thématiques
conçus par des professionnels



Formez-vous en ligne !
sur : <https://eva-formationbenevoles.fr>

UNE QUESTION ? La maam vous répond

Pour discuter de vos besoins et de vos projets, pour être accompagné individuellement sur la création d'association, la recherche de financements, l'organisation d'un événement ou d'autres sujets, contactez-nous pour prendre rendez-vous au 03 22 92 50 59 ou par mail sur contact@maam.fr



maison des associations
d'amiens métropole
12 rue Frédéric petit
80000 amiens
www.maam.fr

